



FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE

Maison des Syndicats – 8 rue J.Cugnot – 79000 Niort tél: 06 51 74 66 63

BILAN 2021 des SECOURS PUBLICS du 79

Pour suivre leur évolution, rien de plus clair qu'un tableau portant sur les trois dernières années, avec 2012, en souvenir.

année	nombre de secours	dossiers AESH	dépense totale	moyenne
2012	58	0	47 396,00 €	817,00 €
2019	70	14 (20%)	46 210 €	660 €
2020	80	24 (30%)	57 849 €	723 €
2021	100	43 (43%)	56 303 €	563 €

*** L'enveloppe du 79 pour 2021:

Elle s'élevait à 39 540 €, en augmentation de près de 4 000 € sur 2020 du fait de la dotation académique en hausse pour les secours. Pour mémoire, la plus haute dotation connue depuis 10 ans pour le 79, frôlait 49 000 € en 2013, juste avant l'instauration des plafonds de 800 € et 1 000 €.

*** La dépense du 79 pour 2021

1°) Le nombre de dossiers explose: +25% par rapport à 2020. Ce phénomène s'explique par la hausse du nombre de dossiers des personnels AESH; en valeur absolue, il a triplé en deux ans et a quasiment doublé par rapport à l'année antérieure. En proportion, c'est 43% du total! De plus, les sommes qui leur sont attribuées sont les plus élevées parmi les secours accordés: en effectif, elles représentent 52% des montants supérieurs ou égaux à 800 €.

Ces données illustrent encore une fois la précarité de la situation des AESH: revenus plus que modestes avec souvent un temps partiel subi plutôt que choisi. Elles montrent aussi que le niveau trop bas des plafonds affecte en priorité des personnels au bas de l'échelle des rémunérations. Il serait largement temps que les responsables académiques et départementaux de l'action sociale en prennent conscience.

2°) Paradoxalement, la dépense globale diminue du fait de la baisse de la moyenne par dossier (- 160 € ou - 22%).

3°) Le rectorat nous compte pour la première fois, la même dépense que celle calculée en interne mais avec 101 dossiers. Pas de divergence avec les comptes du 79 pour les secours du privé (700 € et un dossier) et pour l'ASS (4430,50 € et 7 dossiers). Par contre, en ce qui concerne les prêts, 4 000 € avec 2 dossiers d'un côté et 7 000 € avec 3 dossiers de l'autre. L'écart doit provenir du prêt de 3 000 € accordé au cours de la séance d'octobre, dont on ne sait ce qu'il est devenu: refusé par le demandeur (?) ou bien soit oublié soit compté sur 2022 par le rectorat.

*** L'information des personnels

Constat négatif: la communication des dates de réunion de la CDAS par la DSDEN, aux directions d'école et aux chefs d'établissements des EPLE a été supprimée; la rubrique «social» a aussi disparu du site web départemental.

*** La comparaison avec les autres départements

Pour la faire, il faut bien prendre en compte les chiffres rectoraux. Le nombre de dossiers est devenu supérieur à celui du 17, département le plus peuplé (personnels actifs et retraités de l'É.N.). La moyenne par dossier du 79 se situe au niveau de celle du 16 et du 86 et se place en 2021 au dessous de la moyenne académique.

*** Les perspectives pour 2022

Depuis le mois d'octobre, la CDAS 79 subit de la part du rectorat des coups de rabots systématiques qui ne tiennent aucun compte de la situation du demandeur. Ils touchent et c'est nouveau, toutes les sommes au dessous de 800 € qui sont supérieures aux propositions de l'assistante sociale des personnels. Cette mise au pas de la CDAS 79 a été totalement assumée par les responsables académiques de l'action sociale lors de la commission permanente et budgétaire de la CAAS, le 28 janvier 2022; elle devrait théoriquement être poursuivie.

Pour leur part, les représentants FSU à cette instance continueront de proposer pour les secours, des montants qu'ils estiment correspondre aux besoins des demandeurs.

Les représentants FSU à la CDAS 79